

Atelier n°4

Protéger et restaurer les espaces de nature pour une meilleure résilience

SYNTHESE DES INTERVENTIONS

La protection et la restauration d'écosystèmes dégradés contribuent à soutenir la biodiversité, stocker le carbone atmosphérique, réguler le climat local... Adapter la gestion de ces espaces de nature, favoriser leur résilience lorsqu'ils ont été dégradés et y ajuster nos activités permettent aussi de contribuer à notre qualité de vie, notre santé et nos loisirs. Comment, en tant qu'acteur du territoire, est-il possible d'atteindre ces objectifs conjoints ? Au travers d'exemples d'outils et d'actions menées sur différents territoires terrestres (forêts, ripisylves, zones humides) et marins (herbiers de posidonies) nous avons tenté de vous inspirer.

Panorama des outils de protection existants

 Sylvaine IZE, *DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur*

 Espoir BOUVIER, *Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*

De nombreux outils sont à disposition des acteurs du territoire qui ont la volonté de protéger des espaces qui sont en bon état mais soumis à des pressions qui risquent de les dégrader, ou qui ont été restaurés et qu'il est nécessaire de protéger pour permettre la pérennité des bénéfices de cette restauration. L'ensemble de ces outils sont présentés ici par typologie (protection réglementaire, protection foncière, outils contractuels, labels) et par structure compétente (état, région, département, autre institutionnel, collectivité).



Pour en savoir plus :

- Sites classés : [articles L. 341-1 à 22](#) et [R. 341-1 à 31](#) du code de l'environnement
- Obligations réelles environnementales (ORE) : [Guide-methodologique \(ecologie.gouv.fr\)](#)

La restauration par les solutions fondées sur la nature : recommandations et ressources

 Solène CUSSET, *OFB*

L'adaptation des écosystèmes aux impacts du changement climatique (inondations, incendies, sécheresse) est possible grâce à une gestion durable et une restauration axée sur les solutions fondées sur la nature (SfN). Quels co-bénéfices pour l'homme ? La biodiversité est-elle en capacité d'apporter ce type de restaurations ? Comment les mettre en place sur son territoire ? Les différentes étapes sont abordées en prenant appui sur des exemples de projets portés dans notre région.



Pour en savoir plus :

- [La boîte à outils SfN de l'OFB](#) (sortie programmée en novembre 2024).

Création d'un îlot de biodiversité, développement et reconnexion de ripisylves en bord de Sorgues

 **Gilles PRIORESCHI, Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues**

Présentation du projet de plantation d'arbres en vue de restaurer des linéaires de ripisylves dégradées ou inexistantes sur les rives de la Sorgue. Contexte (rupture de continuités), atouts (maîtrise foncière, disponibilité des plants locaux, dynamique de restauration des ripisylves déjà en place, projet fédérateur...), difficultés à appréhender sur ce type de projet et résultats obtenus. Ce projet avait été retenu en 2021 dans le cadre de l'Appel à projets régional « Plantations d'arbres en bord de rivières ».



Pour en savoir plus :

- Webinaire ARBE du 25 janvier 2022 - 1h pour comprendre et agir : ["Présentation de l'AAP régional Plantations d'arbres en bord de rivière"](#).

Restauration de la zone humide du lac des Sagnes : faciliter l'appropriation des enjeux par les habitants en amont des travaux

 **Anne-Laure BARTHELEMY, Conservatoire des Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Présentation des milieux humides, des pressions qu'ils subissent et des bénéfiques qu'ils apportent à l'homme. La présentation cible ensuite la zone humide du lac des Sagnes fortement dégradée, sur la commune de Thorame-Basse (04), et le partenariat en place pour restaurer cet écosystème. Un focus est fait sur l'implication de la population en amont des travaux afin de sensibiliser les riverains à l'importance de cette restauration, les rassurer quant à l'aspect du site pendant les travaux et les impliquer dans le suivi de la zone humide une fois restaurée.



Pour en savoir plus :

- [Lac des Sagnes, une diversité d'habitats humides](#)

Prévention incendie, pastoralisme et biodiversité : l'exemple de la commune d'Aureille dans le Parc Naturel régional des Alpilles

 **Lionel ESCOFFIER, Maire d'Aureille**

 **Jean Michel PIRASTRU, Parc naturel régional des Alpilles**

 **Sabine DEBIT, CERPAM**

À la suite de plusieurs incendies de forêt et pour limiter au mieux les dégâts pouvant être générés par ces derniers, la volonté d'une reconquête pastorale des massifs a émergé sur le Parc naturel régional des Alpilles avec la création d'un syndicat pastoral inter-communal initié avec l'appui du CERPAM (*Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes – Méditerranée*). Sont présentés ici les enjeux à prendre en compte dans le cadre de cette gestion de l'espace et la complémentarité avec la défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur la commune d'Aureille.



Pour en savoir plus :

- [Eco-pastoralisme dans les Alpilles](#) : témoignages et retours d'expériences.

Restauration des herbiers de posidonies impactés par l'ancrage au large de Beaulieu-sur-Mer : le projet REPIC



Pierre DESCAMP, *L'œil d'Andromède & Andromède Océanologie*

En Méditerranée, les herbiers de posidonies, véritables puits de carbone et fournisseurs d'oxygène, ont longtemps accusé de fortes dégradations provoquées par le mouillage des grands navires. L'arrêté préfectoral pris en 2019 pour interdire ces mouillages dans les herbiers a permis de diminuer cet impact et des actions de restauration de ces habitats menacés ont pu alors voir le jour. Le projet REPIC, dont la méthodologie mise en place en baie de Beaulieu-sur-Mer (06) est présentée ici. Il permet cette restauration avec un impact limité sur l'environnement et des résultats positifs sur la reprise des herbiers pour cette espèce réputée « intransplantable » jusqu'en 2019.



Pour en savoir plus :

- [Arrêté préfectoral n°123/2019](#) fixant le cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de méditerranée
- [Projet REPIC](#).

